

LA LETTRE D'INFO N°13 de juillet et août 2022



Bonnes vacances à ceux qui en prennent et bon courage à ceux qui assurent la continuité!

Editorial

Cher membre, cher sympathisant, cher abonné,

L'été ne sera pas de tout repos!

La mission Flash du Dr BRAUN se transforme en une instruction du Ministre de la Santé BRAUN diffusée ce jour aux ARS. Cette instruction prévoit de nombreuses mesures à destination des services hospitaliers durant cette période estivale.

Quelques mesures impactent directement les soins de villes (majoration temporaire de 15 € pour la prise en charge des soins non programmés, ouverture des MMG le samedi matin…).

Par contre, de nombreux points de cette instruction vont directement impliquer les CPTS. La mise en œuvre du SAS constitue la pierre angulaire du dispositif prévu, et devra être accompagné par les CPTS.

Je vous cite ici quelques points qui peuvent concerner l'ensemble des professionnels de santé de notre CPTS :

- Autorisation du cumul d'activité titulaire/remplaçant
- Assouplissement du cumul emploi/retraite (en particulier pour les activités de régulation libérale)
- Permettre aux IDE libéraux de participer aux soins non programmés avec des rémunérations spécifiques (jour et nuit)
- Simplifier la mise en œuvre des protocoles de coopération entre professionnels de santé
- Permettre aux professionnels de santé de joindre directement un spécialiste dans les hôpitaux. (Pour mémoire, les membres de la CPTS ont accès à la liste des numéros directs du GHRMSA dans l'espace membre du site de la CPTS)

Nous ne manquerons pas de vous solliciter et de vous ternir informés de l'évolution ce des dossiers

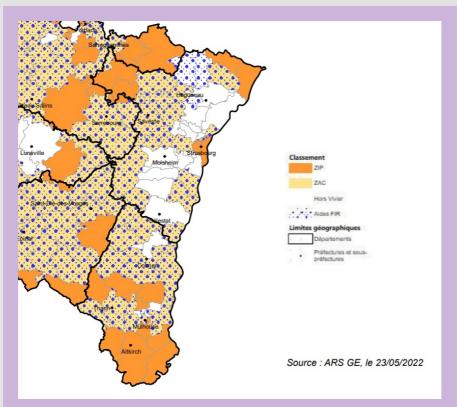
Mais les professionnels de santé libéraux n'ont pas attendu cette instruction pour se mobiliser durant les périodes estivales !

Nous le savons, vous serez, toutes et tous, actifs tout l'été. Vous assurerez pour vos patients une continuité des soins et une prise en charge la meilleure possible, comme vous le faites depuis toujours.

Pour cela, soyez-en remerciés.

Bon été à tous,

Les actualités territoriales



Publication de la cartographie des zones sous denses, éligibles aux aides à l'installation

Afin d'améliorer l'accès aux soins, l'ARS Grand Est a publié le 1er juillet 2022 la nouvelle cartographie actualisée du zonage qui détermine, dans chaque département, les zones sous-denses, éligibles aux aides à l'installation pour les médecins libéraux. Ces aides financières visent à encourager les médecins, et notamment les jeunes, à s'installer en Grand Est ou à maintenir leur activité plus longtemps.

Zones sous-denses en médecins : de quoi parle-t-on ?

En France, certains territoires sont caractérisés par une offre de soins insuffisante pour leur population, du fait d'un faible renouvellement des professionnels, de leurs départs à la retraite ou encore par des difficultés d'accès à cette offre : temps d'accès, délais d'attente pour un rendez-vous... L'identification de zones sous-denses par les ARS permet d'allouer aux médecins libéraux les aides à l'installation et au maintien là où la situation le nécessite, au regard de l'offre médicale et des besoins de soins de la population.

Une <u>palette de mesures existe</u> pour renforcer la présence médicale dans les zones sous-denses : parmi elles, les aides financières de l'assurance maladie, le contrat d'engagement de service public (CESP), le contrat de début d'exercice (CDE) ainsi que les aides accordées par les collectivités territoriales.

Les zones sous-denses en médecins identifiées sont réparties en 2 catégories :

- les ZIP (zones d'intervention prioritaire), les plus fragiles, incluant notamment les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)
- les ZAC (zones d'action complémentaire), fragiles mais à un niveau moindre que les ZIP.

La nouvelle cartographie place les 39 communes de la M2A :

- En ZIP pour les communes de Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Feldkirch, Flaxlanden, Pulversheim, Riedisheim, Ruelisheim, Steinbrunn-le-Bas, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim
- En ZAC pour les communes de Bantzenheim, Bollwiller, Chalampé, Dietwiller, Eschentzwiller, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Homburg, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse (sauf QPV qui sont en ZIP), Ottmarsheim, Petit-Landau, Reiningue, Rixheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittelsheim.
- Seules 9 communes ne sont pas pour l'instant considérées comme sous dotées : Baldersheim, Battenheim, Berrwiller, Illzach, Kingersheim, Niffer, Pfastatt, Richwiller et Ungersheim.

LES 3 CSNP DE L'AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE



CSNP Mulhouse



CSNP Roosevelt

CSNP Pfastatt

3H rue du Dr Léon Mangeney

68100 Mulhouse

Lundi-vendredi: 8h00-20h00

03 89 35 06 05

27 rue d'Alsace 68100 Mulhouse

Lundi - vendredi : 8h30-18h30

03 89 32 55 41

1 rue Henri Haeffely 68120 Pfastatt

Lundi-vendredi : 8h30-18h30 Samedi: 8h30-12h30

03 89 52 80 20

1 Les centres sont fermés les jours fériés

Action de communication "Centres de Soins Non Programmés"

Après la diffusion début juin à tous les médecins généralistes, infirmiers libéraux et pharmacies de l'agglomération mulhousienne de documents de présentation des 3 Centres de Soins Non Programmés (CSNP), la presse régionale a été sollicité cette semaine pour faire connaître ces structures aux habitants de l'agglomération.

Les CSNP du Diaconat Roosevelt et de Mulhouse ont ainsi reçu la visite d'une équipe de journalistes de France 3 l'Alsace et du Journal l'alsace - DNA. Vous avez peut-être eu écho de ces visites dans vos journaux régionaux écrits ou télévisé.

Rappelons que les CSNP prennent en charge, sans rendez-vous et sans condition d'âge, les

- Nécessitant un plateau médico-technique (soins infirmiers, biologie, imagerie, gestes techniques, ...)
- Nécessitant des soins relevant de la petite traumatologie (plaies, entorses, contusions, brûlures, ...)
- Nécessitant de la petite chirurgie
- De médecine générale aigue ne pouvant être différée (en l'absence du médecin traitant)

Les CSNP n'interviennent pas pour : ·

- Les soins relevant de l'aide médicale urgente ou présentant un risque vital,
- Le renouvellement d'ordonnance, de traitement
- La délivrance de certificats (hors coups et blessures)
- Le suivi de pathologies chroniques

Quelques exemples de prises en charge réalisées aux CSNP : ·

- Consultation pour infection ou une affection saisonnière,
- Petite traumatologie (plaies, brûlures, morsures, entorse, suspicion de fracture),
- Petite chirurgie (suture, panaris, abcès, thrombose hémorroïdaire externes, ongles
- Colique néphrétique, · douleur articulaire, · ablation de bouchon de cérumen ...

Les trois CSNP ont accès à un plateau médico-technique (radiologie standard – voire scanner, biologie, ECG, salle de petite chirurgie, ...) et assurent la pose de plâtres si nécessaire.

Télécharger le flyer d'information sur les CSNP

Les dossiers



Première réunion de la Commission Périnatalité-Enfance-Adolescence

Le 28 juin s'est tenu la première réunion de la commission Périnatalité Enfance Adolescence (PEA). 20 personnes ont participé à cette réunion. L'objectif était de partager les constats et difficultés rencontrées par les participants dans ce domaine pour faire émerger des propositions et des projets que pourrait développer cette commission.

Les constats principaux sont un manque :

- de moyens humains,
- d'information du public (patients, famille, aidants)
- de connaissance de l'offre / parcours patients par les professionnels de santé (PS)
- de coordination directe entre professionnels de santé, autour d'une situation précise (lien ville hôpital, prise en charge pluriprofessionnelle d'un patient)

Les participants ont également pointé un problème de financement de certains soins.

La commission propose de travailler sur les 4 thèmes suivants :

- l'information et la connaissance de chacun des professionnels de santé (annuaire, soirée de présentation, cartographie de l'offre, présentation des différents métiers, création d'un réseau)
- L'information, l'éducation et le soutien aux familles
- La coordination entre professionnels de santé
- Des projets de regroupement "géographique": maison de naissance, maison des 1000 premiers jours, maison de l'enfance, maison des ados, pôle de pédiatrie regroupant des professionnels autour de l'enfance

Les 2 prochaines réunions permettront d'approfondir ces pistes de travail. Elles auront lieu le mardi 27 septembre et le mardi 11 octobre 2022 de 19h30 à 21h30.

N'hésitez pas à <u>rejoindre les membres de la Commission Périnatalité Enfance Adolescence</u>...



Le site internet de la CPTS Mulhouse agglomération fait peau neuve...

La CPTS Mulhouse agglomération est fière de vous proposer un site internet épuré et plus lisible dans l'objectif de mieux informer sur ses actions.

Toujours accessible à l'adresse <u>www.cpts-mulhouse-agglo.fr</u>, vous y trouverez :

- Dès la page d'accueil les dernières actualités, des liens vers la présentation de la CPTS et le formulaire d'adhésion, ainsi que les coordonnées pour nous joindre ou s'inscrire à la lettre d'information mensuelle
- Un lien vers trois nouveaux services de la CPTS: un annuaire des professionnels de santé (limité pour l'instant aux psychologues de l'agglomération mais qui a vocation à être élargi), une liste des actions de prévention réalisées sur l'agglomération mulhousienne et un site de petites annonces (en cours de finalisation)
- L'espace membre (accessible avec vos identifiants de connexion) a été totalement repensé pour vous permettre accéder aisément à vos informations d'adhésion et les informations réservées aux membres (compte rendu et documents des commissions et groupes de travail). Vous y trouverez également la liste des numéros utiles pour joindre les médecins du GHRMSA.

Nous **serions heureux d'avoir votre retour** sur ce nouveau site et les services que vous aimeriez y trouver. N'hésitez à transmettre vos remarques à notre stagiaire en communication, <u>Gautier HENGY</u> qui est l'artisan de ces modifications.

Connexion		
connexion		
	Nom d'utilisateur ou adresse ma	il
	test@test.fr	
	Mot de passe	
	••••	
	Rester connecté	
	Connexion	S'inscrire

Comment se connecter à l'espace membre ?

L'espace membre est accessible si vous êtes adhérent de notre CPTS :

- en tant que membre actif pour les libéraux,
- ou en tant que membre sympathisant pour les non libéraux.

Votre identifiant est votre adresse mail.

En cas de perte de votre mot de passe, vous pouvez cliquer sur "mot de passe perdu" afin de recevoir un lien de réinitialisation.

En cas de difficulté persistante d'accès, nous contacter à : contact@cpts-mulhouse-agglo.fr ou au 09 52 92 22 39



Les comptes rendus des réunions de commissions

Les membres des commissions peuvent **visualiser ou télécharger** les comptes rendus des réunions des commissions dont ils font partie directement sur notre site internet.

Pour cela, appuyez sur la rubrique "Les commissions" de votre espace membre et cliquez sur la commission concernée.

Pour rappel : vous devez être adhérent de notre CPTS afin d'avoir accès à l'espace membre :

- en tant que membre actif pour les libéraux,
- ou en tant que membre sympathisant pour les non libéraux.



Retour sur l'apéro Interpros du jeudi 7 juillet

Le jeudi 7 juillet à eu lieu à l'Astronome, 26 rue des maréchaux à Mulhouse le deuxième apéro interpros. Les centres d'examens en santé étaient à l'honneur de cette soirée conviviale entre professionnels de santé.

Le prochain apéro Interpros aura lieu le premier jeudi de septembre : le 1er septembre 2022 de 19h30 à 21h30. Ces apéros sont ouverts à tous les professionnels de santé libéraux de l'agglomération mulhousienne. Aucune inscription n'est nécessaire. Le lieu sera annoncé courant août sur le site de la CPTS.



Du renfort cet été : Arrivée de Jeanne MONROUSSEAU

Jeanne MONROUSSEAU, étudiante à Sciences PO Strasbourg a rejoint l'équipe de la CPTS Mulhouse Agglomération pour un travail d'été du 04 juillet 2022 au 29 juillet 2022.

Elle a pour missions :

- la mise à jour du fichier des médecins généralistes de Mulhouse et Mulhouse Agglomération
- le recensement des actions de prévention de Mulhouse et Mulhouse Agglomération
- la mise à jour du fichier membre

Pour la contacter : Tel : 09 52 92 22 39 - j.monrousseau@cpts-mulhouse-agglo.fr

La CPTS vous transfère



GHRMSA: Chirurgie Cardiaque et Thoracique

L'unité de Chirurgie Cardiaque et Thoracique du GHRMSA a mis en place des pratiques innovantes qui font notamment appel à la chirurgie mini-invasive.

Située à l'hôpital Emile Muller, l'unité de Chirurgie Cardiaque et Thoracique compte une vingtaine de lits d'hospitalisation. L'équipe chirurgicale est composée du Dr Nicolas Bischoff, chirurgien cardio-thoracique et directeur médical du pôle Cœur-Poumons-Vaisseaux, du Dr Gheorghe Gavra, chirurgien cardiaque et chef de service, et du Dr Bogdan Berbescu, chirurgien

thoracique. Elle est soutenue par les deux cardiologues du service et par une équipe d'anesthésie-réanimation dédiée.

Pour en savoir plus



L'Open Dialogue : une approche thérapeutique inédite proposée par le Pôle de Psychiatrie et Santé Mentale du GHRMSA

Dans les années 80, un groupe de thérapeutes familiaux finlandais a mis au point l'Open Dialogue ou dialogue ouvert, un système de soin en santé mentale, intégré, communautaire, qui implique la famille et le réseau social dès la toute première demande d'aide. Cette approche a permis de diminuer le nombre d'hospitalisations, le taux de rechutes et l'utilisation de médicaments. Adaptée aux jeunes adultes (16-30 ans) à l'occasion de l'émergence d'un premier épisode d'allure psychotique, elle fait aujourd'hui partie des alternatives thérapeutiques proposées par le Pôle de Psychiatrie et Santé Mentale du GHRMSA. La prise en charge est assurée par l'équipe mobile DIAPASON (Dispositif d'Accompagnement Précoce Aux Soins) composée de professionnels de santé mentale. Elle est l'une des rares dans le Grand-Est à accomplir cette mission.

Pour en savoir plus

L'agenda du mois

- 01 juillet à 10h00 : visioconférence Rendez-vous avec la CPAM concernant le dispositif PRADO
- 04 juillet à 10h30 : visioconférence Retour d'expérience d'une CPTS utilisant "Parceo" en Occitanie
- 04 juillet à 14h00 : visioconférence réunion des 2 pilotes : organisation du groupe de travail "Personnes Agées" du Contrat Local de Santé de Mulhouse
- 04 juillet à 20h00 : présentiel dans la salle de réunion du Business Campus Réunion concernant la régulation médicale libérale à Mulhouse (organisée par le Dr IDER)
- 04 juillet à 20h00 : présentiel dans la salle de réunion de la CPTS Réunion de préparation à la soirée plaies et cicatrisation
- 05 juillet à 09h00 : visioconférence Échanges entre membres de la communauté de pratique lcope
- 05 juillet à 20h00 : présentiel à la Guinguette Marcelle Heimsbrunn Présentation groupe plaies chroniques aux experts
- 06 juillet à 10h00 : visioconférence Comité de pilotage mensuel Pulsy
- 07 juillet à 09h00 : CSNP Roosevelt et Mulhouse Rencontre avec journaliste de l'Alsace pour un article sur les CSNP
- 07 juillet à 12h45 : visioconférence Protocoles locaux de coopération dans les CPTS
- 07 juillet à 19h30 : présentiel à l'Astronome Apéro interpros organisé par notre CPTS
- 11 juillet à 14h00 : visioconférence Rencontre de la Directrice adjoint CIDFF, Madame HODLER-MULLER
- 12 juillet à 20h30 : présentiel à Horbourg-Wihr Comité de pilotage Icope avec la CPTS de Colmar
- 03 août à 10h00 : visioconférence Comité de pilotage mensuel Pulsy
- 04 août à 14h00: présentiel dans la salle de réunion de la CPTS Projet Icope step 1,2 et 3 sur la M2A, état des lieux des relais disponibles, place du pôle de Gériatrie du GHRMSA
- 16 août à 14h00 : visioconférence Réunion avec Pulsy : intégration programme Icope et Parceo v2
- 29 août à 20h00 : présentiel dans la salle de réunion de la CPTS Réunion du groupe 3 de la commission perte d'autonomie mise en œuvre du programme Icope
- 1er septembre 2022 de 19h30 à 21h30 : Apéro Interpros. Thème et lieu à déterminer.

Pour tout renseignement, contact : $\underline{secretaire@cpts-mulhouse-agglo.fr}$

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Mulhouse Agglo

Business Campus - Entrée A - 1er étage - Bureau 1.10 et 1.11

15 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE

Secrétariat (08h45 - 11h45 / 13h15 - 17h15) : 09 52 92 22 39 contact@cpts-mulhouse-agglo.fr / www.cpts-mulhouse-agglo.fr



Adhérez à la CPTS

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CPTS Mulhouse Agglomération.

<u>Se désinscrire</u>



© 2022 CPTS Mulhouse Agglomération